

LES DÉPENSES DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE DES ETATS MEMBRES EN 2009 ET EN 2010

En 2009, les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture (1^{er} et 2^{ème} pilier) des vingt sept Etats membres progressent de 2,4 % avec un budget européen qui augmente de 1,5 % par rapport à l'année précédente. La tendance reste la même qu'en 2008, les dépenses du FEAGA au titre du 1^{er} pilier de la PAC progressent de 7,1% alors que celles pour le développement rural baissent de 17 %.

En 2010, les aides du FEAGA se replient légèrement en partie du fait de la baisse des aides d'intervention et de gestion des marchés avec, en particulier, la fin des versements au titre du fonds de restructuration du sucre.

1- LES DÉPENSES DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE EN 2009 (CONCOURS DÉFINITIFS)

En 2009, les dépenses totales de l'Union européenne (UE) en faveur de l'agriculture 1^{er} et 2^{ème} pilier s'élèvent à 55,1 milliards, soit 46,5 % des dépenses communautaires de 2009, contre 46 % en 2008.

DÉPENSES DE L'UE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE EN 2009

	2008	2009	2009/08
Agriculture 1^{er} pilier, Santé des animaux et domaine phytosanitaire	43,3	46,3	7,1%
Marchés et soutiens des revenus	43,0	46,1	7,2%
Aides directes	37,6	39,1	4,1%
Interventions et gestion du marché	5,4	7	28,3 %
Restitutions à l'exportation	0,9	0,6	-29,8 %
Stockage	0,1	0,2	17,3 %
Fonds de restructuration du sucre	1,3	3	135,0 %
Autres aides interventions	3,1	3,1	ns
Santé des animaux et domaine phytosanitaire	0,3	0,2	-8,6 %
Aide du 2^{ème} pilier : développement rural	10,5	8,7	-17,0 %
Total 1^{er} et 2^{ème} piliers + Santé des animaux et domaine phytosanitaire	53,8	55,1	2,4 %

Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2009 définitifs. Commission européenne / MAAPRAT, 2011

Les aides du 1^{er} pilier représentent 84,1 % du total des soutiens communautaires à l'agriculture, marquant la prédominance de ces aides par rapport à celles du 2nd pilier. Ce phénomène résulte de différentes tendances : alors que la modulation des aides du 1^{er} pilier en faveur de celles du 2^{ème} pilier augmente (+2% en 2009), certains dispositifs du 1^{er} pilier comme le fonds de restructuration du sucre connaissent une forte hausse, ce qui masque les effets de la modulation. Cette prépondérance des aides du 1^{er} pilier se confirme pour les quinze anciens Etats membres de l'Union européenne où elles représentent 88,7% des fonds communautaires alloués à ces pays et pour les nouveaux Etats membres (NEM) où elles atteignent 60% des concours publics à l'agriculture. En 2009,

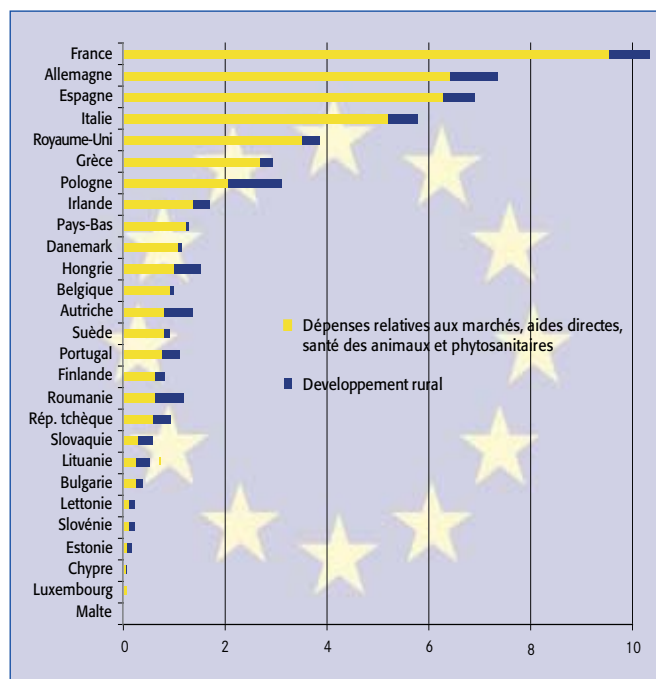
les aides du 1^{er} pilier auront augmenté de 4 % pour les anciens Etats membres et de 38,7% pour les NEM, ce qui correspond pour ces derniers à la montée en puissance attendue de la PAC dans ces pays. Ainsi, l'évolution du budget agricole européen affiche la même tendance que l'année précédente avec une part croissante des NEM qui représentent 15,9% en 2009 contre 12,3 % en 2008. La part de ces pays dans les dépenses des marchés agricoles passe de 8,7 % à 11,3 %. S'agissant du développement rural, les NEM qui représentaient 27 % en 2008, voient leur part augmenter à un taux de 40% pour 2009.

La France, avec 10,3 milliards de soutien (+2,8% par rapport à 2008), représente près de 19% du total des interventions européennes en faveur de l'agriculture. Elle reste le premier bénéficiaire européen devant l'Allemagne (13,3 %, soit 7,3 milliards) et l'Espagne (12,5 %, soit 6,9 milliards) qui subit une baisse de ses aides de -3,7%.

Parmi les anciens Etats membres, l'Allemagne et les Pays-Bas connaissent les augmentations les plus importantes des aides européennes agricoles avec, respectivement, +11 % et + 17 %.

1.1- AUGMENTATION DES AIDES DE MARCHÉS ET DE SOUTIEN DES REVENUS ET REPLI DE CELLES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT RURAL

AIDES À L'AGRICULTURE DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2009



Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2009 définitifs. Commission européenne / MAAPRAT, 2011

Les aides de marchés et soutien des revenus progressent de 7,2 %, cet accroissement est moins important pour les aides directes avec une progression de 4,1 %. Quant aux aides d'intervention et de gestion, elles augmentent de 28,3 %, mais cette hausse s'explique pour partie par les versements effectués au titre du fonds de restructuration du sucre qui passent de 1,3 à 3 milliards.

¹ L'unité monétaire est l'euro : milliard s'entend comme milliard d'euros et million comme million d'euros

Si on les exclut du total des aides d'intervention, celles-ci sont stables.

Les restitutions à l'exportation continuent de baisser avec - 30 % en 2009 par rapport à 2008, alors que les aides pour le stockage augmentent de 17,3 % avec des situations très disparates d'un pays à l'autre.

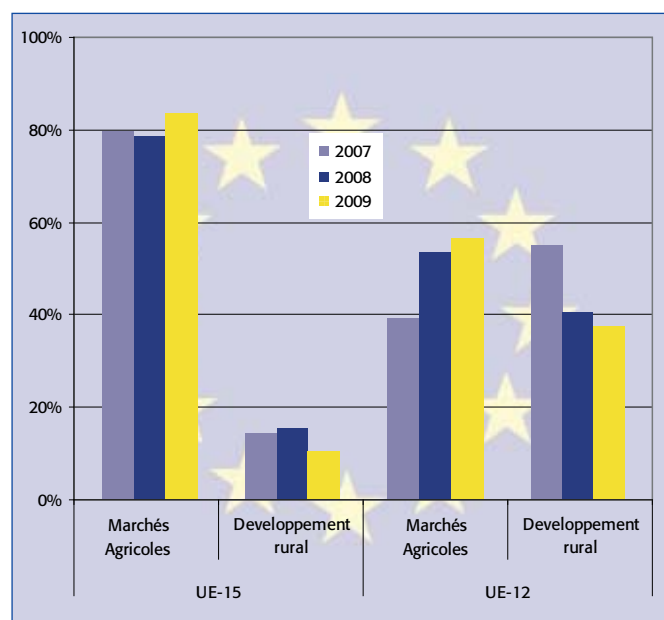
Les dépenses du développement rural affichent un repli de 17 %. Cette situation est en partie due à la fin des dépenses liées à l'instrument transitoire mis en place pour l'entrée des NEM dans l'Union européenne alors que la nouvelle programmation 2007-2013 du FEADER se met progressivement en place. Par ailleurs, des paiements au titre du pré-financement ont été versés sur le FEADER en 2008 (2,48 milliards d'avance ont ainsi été débloqués).

1.2- ÉVOLUTIONS CONTRAIRES ENTRE LES NOUVEAUX ET LES ANCIENS ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Les aides aux NEM progressent fortement de 31,8 % pour atteindre 8,7 milliards ; la forte progression des aides de marché et de soutien des revenus (+ 38,7 %) s'accompagne aussi d'une hausse de 22,5 % des aides liées au développement rural.

La progression des aides de marché et de soutien des revenus découle d'une part, de l'augmentation programmée des aides directes (+ 25,5 %) et d'autre part, des aides d'intervention et de gestion de marché (+ 126,9 %).

RÉPARTITION DES AIDES DE MARCHÉ AGRICOLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LES ANCIENS ET NOUVEAUX PAYS MEMBRES DE L'UE ENTRE 2007 ET 2009



Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2009 définitifs. Commission européenne / MAAPRAT, 2011

L'augmentation de ces dernières masque des tendances inverses d'évolution entre la forte hausse du fonds de restructuration du sucre (+250,9 %) et la baisse des restitutions à l'exportation (-56,9 %).

De même, la hausse des aides du second pilier (+ 22,5 %) pour les NEM recouvre des évolutions disparates : avec de fortes augmentations pour certains pays : Hongrie (+228 %) et Lituanie (+235,6 %) et des baisses notables pour certains pays comme la Bulgarie (-47,2 %). La Pologne redevient le premier bénéficiaire européen des aides de développement rural en 2009 pour un montant de 1 milliard, suivie de l'Allemagne.

Les soutiens aux anciens Etats membres, à l'inverse des NEM, sont légèrement en baisse (-1,8%) pour atteindre 46,3 milliards. Cela s'explique principalement par la diminution des soutiens au développement rural (-31,7 %) avec la fin des aides au titre de l'ancienne programmation du développement rural et la montée en régime progressive de la nouvelle.

Les aides directes ont progressé de 2,1 %. Les aides d'intervention et gestion des marchés augmentent de 18,3 %, du fait de la hausse du fonds de restructuration du sucre (+ 114,1 %), soit 2,3 milliards en 2009 contre 1,1 en 2008 pour les anciens Etats membres.

2- LES DÉPENSES DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LE PREMIER PILIER DE LA PAC EN 2010 (CONCOURS PROVISOIRES)

En 2010, les dépenses au titre du premier pilier de la PAC dans le cadre du FEAGA s'élèvent à 44,3 milliards d'euros, soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2009.

DÉPENSES DU 1^{er} PILIER ET POUR LA SANTÉ DES ANIMAUX ET DOMAINE PHYTOSANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE EN 2010

	2009	2010	2010/09
Marchés et soutiens des revenus	46 093	43 993	-4,6%
Aides directes	39 114	39 676	1,4%
Interventions et régulation du marché	6 979	4 317	-38,1%
Restitutions à l'exportation	650	294	-54,7%
Stockage	225	94	-58,4%
Fonds de restructuration du sucre	3 019	330	-89,1%
Autres aides interventions	3 086	3 599	16,6%
Santé des animaux, et domaine phytosanitaire	232	355	53,3%
Agriculture, santé des animaux et domaine phytosanitaire	46 325	44 348	-4,3%

Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2009 définitifs. Commission européenne / MAAPRAT, 2011

2.1- FORT REPLI DES AIDES D'INTERVENTION ET GESTION DES MARCHÉS ET RÉÉQUILIBRAGE DES AIDES EN FAVEUR DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Les aides directes progressent de 1,4 %, les aides d'intervention et de gestion du marché diminuent de 38,2 %.

Les dépenses hors « santé des animaux et domaine phytosanitaire » en faveur des anciens pays membres (UE-15) baissent de 5,8 %. Leur

montant est de 38,5 milliards dont 8,9 milliards pour la France, 5,7 milliards pour l'Allemagne et 6,1 milliards pour l'Espagne.

Les pays qui enregistrent les plus fortes baisses sont la Belgique (- 24,1 %), les Pays-Bas (- 14,1 %) et l'Allemagne (-10,3 %). Parmi les quinze, tous subissent des baisses de leurs aides, à l'exception du Portugal. La France quant à elle, baisse de 6%.

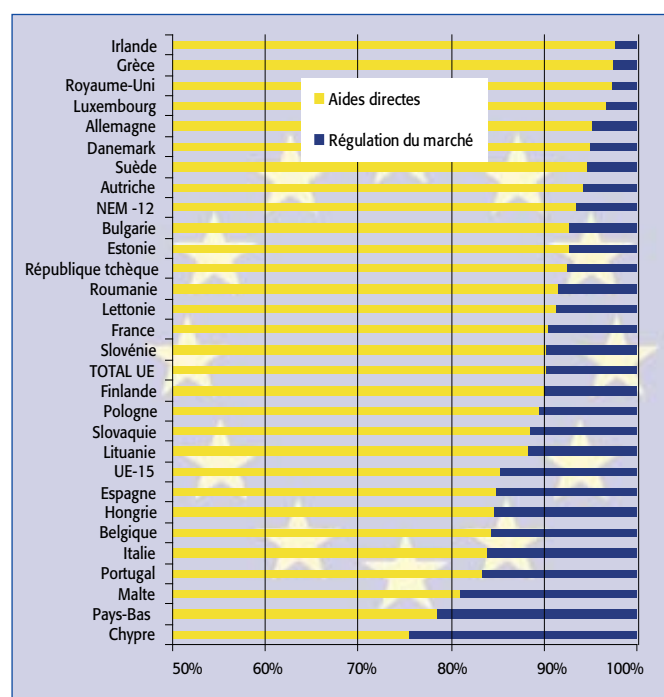
Les soutiens aux nouveaux Etats membres (NEM) progressent de 4,5 % pour atteindre 5,5 milliards en 2009 du FEAGA et représentent 12,3 % contre 10,5 % en 2009.

Les premiers bénéficiaires de l'augmentation de ces soutiens agricoles parmi les nouveaux entrants, sont la Bulgarie (+ 28,1 %), l'Estonie (+ 21 %), Malte (+ 13,5 %) et la Lituanie (+13,8%). La Pologne conserve son premier rang de bénéficiaire avec plus de deux milliards.

Certains pays connaissent même des baisses comme la Slovénie (- 11,7 %) et la Lettonie (9,8 %).

2.2- DES AIDES DIRECTES EN HAUSSE PRINCIPALEMENT POUR LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES

POIDS DES AIDES DIRECTES SELON LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2010



Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2010 provisoires. Commission européenne/MAAPRAT, 2011.

Légère augmentation des aides directes, due aux soutiens versés aux douze nouveaux Etats membres

L'accroissement des aides directes porte leur montant à 39,7 milliards. Comme entre 2008 et 2009, la hausse programmée se poursuit pour les NEM avec un taux de progression moyen de 19,3 % et un échelonnement des hausses entre 15,7 % et 34,5%. Les soutiens directs apportés aux anciens Etats membres de l'Union (34,8 milliards) baissent de 0,6 %.

La majorité des anciens Etats membres subissent une légère baisse sur les aides directes, entre -0,4 % et -2,1%. Cette tendance s'explique par l'augmentation de la modulation de ces aides décidée

lors du bilan de santé de la PAC. Les aides directes de la France se replient à 8 milliards, soit une baisse de 1,1 %.

En moyenne, le poids des aides directes est plus important qu'en 2009, il passe de 84,9% à 90,3 % principalement du fait de la baisse des aides d'intervention et de gestion des marchés.

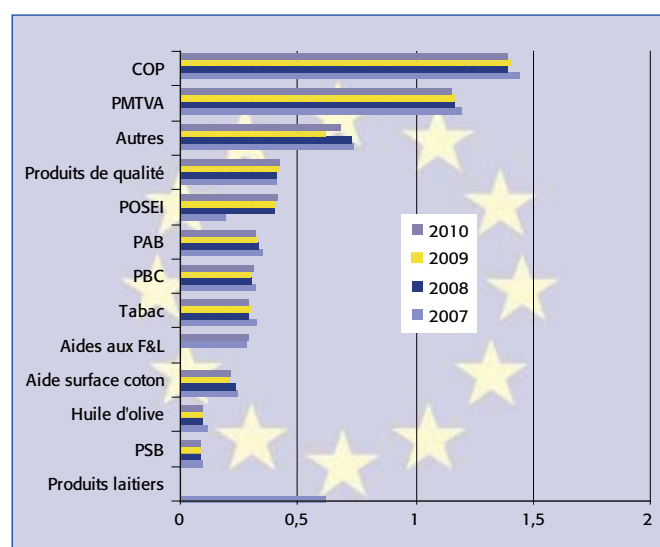
Progression des aides directes découplées au profit essentiellement des nouveaux Etat membres

Les aides directes découplées progressent de 3,1 %. Leur poids dans le total des aides FEAGA « hors santé des animaux et domaine phytosanitaire » augmente de 6 points pour atteindre 77%. Les aides du régime de paiement unique (RPU) perçues par les anciens Etats membres sont supérieures de 1 % au montant de 2009. La stabilité prévaut pour les principaux bénéficiaires, la France et l'Allemagne : respectivement 5,8 et 5,4 milliards.

Les soutiens découplés versés aux NEM, à l'exception de Malte et de la Slovénie, passent par le régime de paiement unique à la surface (RPUS). La hausse moyenne de 19,8 % est pratiquement la même pour tous ces pays.

Légère hausse des aides directes liées à la production

ÉVOLUTION DES AUTRES AIDES DIRECTES POUR LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2010



Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2010 provisoires. Commission européenne/MAAPRAT, 2011.

Les autres aides directes (aides non découplées) augmentent de 1,2 %. Elles sont perçues quasi-exclusivement par les quinze anciens Etats membres de l'UE (99,3 %) et plus particulièrement par la France avec 2,3 milliards, soit 39,5 % du total, et l'Espagne (29,3 % de l'aide) avec 1,7 milliard, conformément aux poids des productions concernées dans ces pays.

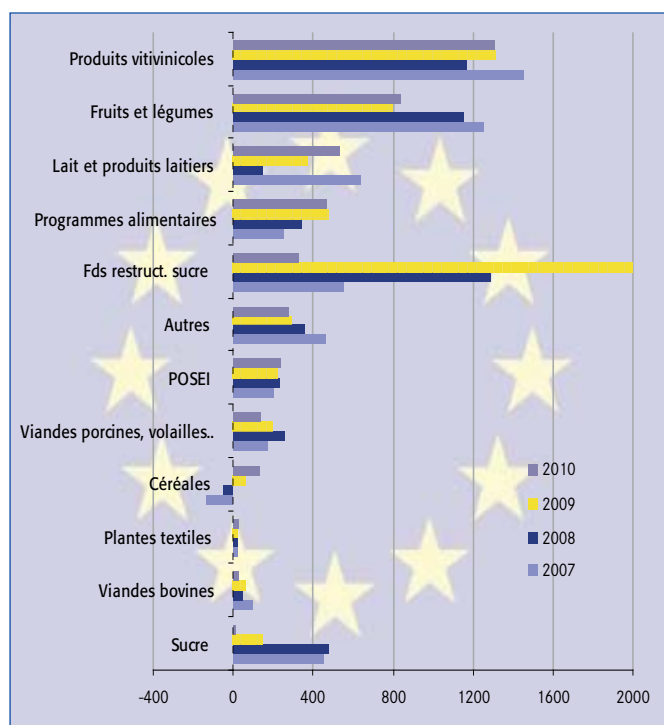
Les nouvelles aides directes aux fruits et légumes transformés, versées pour la première fois en 2009, atteignent 308,3 millions. Globalement les aides directes non découplées restent stables ou diminuent faiblement. En revanche, certaines aides connaissent la croissance comme l'aide aux cultures énergétiques (+42 %) et l'aide aux fruits et légumes (+5,1 %).

2.3- TRÈS FORT REPLI DES AIDES D'INTERVENTION ET DE GESTION DU MARCHÉ DÛ À LA FORTE BAISSÉ DU FONDS DE RESTRUCTURATION DU SUCRE

Les aides d'intervention et de gestion de marchés s'élèvent à 4,3 milliards soit 2,7 milliards de moins qu'en 2009. La baisse des versements effectués au titre du Fonds de restructuration du sucre à hauteur de 90 %, soit une baisse de 2,7 milliards, explique à elle seule cette situation, qui est accompagnée de quelques variations sur les autres aides sans pour autant influencer la tendance de fond. La tendance est également à la baisse pour les restitutions et le stockage et à l'augmentation des autres aides d'intervention et de gestion des marchés.

En 2010, les restitutions à l'exportation baissent de 40,7 % pour atteindre 385 millions. Les aides pour le stockage diminuent de 45,9 % pour atteindre 94 millions. A l'inverse, les autres aides d'intervention et de gestion du marché qui s'élèvent à 3,5 milliards continuent d'augmenter, soit une hausse de 11,7 %.

EVOLUTION DES DÉPENSES D'INTERVENTION ET DE GESTION DES MARCHÉS POUR LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2010



Unité : milliard d'euros

Sources : Concours publics européens à l'agriculture 2010 provisoires. Commission européenne/MAAPRAT, 2011

• Les aides pour le lait et les produits laitiers en forte augmentation en 2010 du fait d'une aide exceptionnelle de soutien aux producteurs

Les dépenses d'intervention et de gestion pour le lait et les produits laitiers augmentent de 42,7 % pour atteindre 529,1 millions en 2010. Les restitutions atteignent 186 millions, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2009. Compte tenu de la crise du lait, une aide exceptionnelle de soutien aux producteurs laitiers d'un montant de 296 millions a été versée en 2010.

• Baisse des aides aux filières porcines et volailles et léger repli pour le programme alimentaire

Les aides aux viandes porcines, aux œufs et aux volailles baissent de 30,7 % pour atteindre 136 millions en 2010. Ce repli intervient après la forte hausse de 2008 suite aux mesures prises par la Commission pour réguler le marché des viandes porcines qui n'ont pas été prolongées.

Contrairement aux deux années précédentes, le montant des programmes alimentaires en faveur des personnes les plus démunies diminue de près de 3 % pour atteindre 465,5 millions.

• Stabilité des aides pour le secteur vitivinicole à un haut niveau

Les aides aux produits du secteur vitivinicole restent stables à 1,3 milliard. Les aides au stockage des produits du secteur chutent à 12,3 millions en 2010. Les restitutions sont divisées par 11 et atteignent 0,7 million. Les aides liées à la nouvelle OCM se mettent en place : 976 millions pour les programmes nationaux de soutien au secteur dont 323 millions pour le régime d'arrachage. Les premiers bénéficiaires des programmes nationaux et du régime d'arrachage sont l'Espagne, l'Italie et la France.

Les recettes du FEAGA

Le financement du FEAGA passe par le budget de l'Union européenne et, dans une moindre mesure, par la perception de recettes affectées. Ces dernières sont constituées du "montant temporaire" perçu au titre du fonds de restructuration de l'industrie sucrière, de prélèvements auprès des producteurs de lait ou de recettes payées par les Etats membres au titre des apurements ou irrégularités.

En 2010, le total des recettes affectées perçues s'élève à 1,6 milliard, soit une diminution de 43 % par rapport à 2009. Cette évolution est imputable à la chute des recettes du fonds de restructuration du sucre de - 65 % et des sommes perçues au titre du prélèvement supplémentaire auprès des producteurs de lait qui baissent de 69 %. Le montant des apurements et irrégularités progresse quant à lui à hauteur de 21 %.

Concernant les prélèvements auprès des producteurs de lait dépassant leurs quantités de référence, ils n'ont concerné pratiquement que les anciens pays de l'UE. En 2010, les prélèvements des producteurs de lait italiens représentent 46 % du total et ceux des producteurs néerlandais, 44%. La France n'a pas subi de prélèvements de ce type en 2010.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables
Bureau de l'information financière et de la performance

Octobre 2011

Conception
et impression :

